



nogent_{SUR}marne

SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE,
DES SPORTS ET DE LA CITOYENNETÉ

**A l'attention de
Mesdames et Messieurs
les Président(e)s d'associations**

Nogent sur Marne, le 5 octobre 2018.
Nos réf. : JPD/GH/LH/MH n° 18 – 283
Objet : dossier de demande de subvention 2019

Mesdames, Messieurs les président(e)s d'associations,

L'élaboration du budget 2019 prévisionnel de votre association basé sur **des prévisions** doit vous engager à construire un projet de demande de subvention fondé sur une estimation des besoins, des activités et des recettes, et non sur la reconduction des dotations allouées l'année précédente et le report systématique des demandes.

Suite à la suppression de la subvention parlementaire, et aux baisses successives des dotations de l'Etat aux collectivités, le contexte 2019 est plus que sensible. Il est donc indispensable d'ajuster au mieux le montant des demandes, dans un esprit de « co-fraternité » au sein du mouvement associatif nogentais. Si l'autonomie financière est possible au regard des trésoreries disponibles il faudra reporter à 2020 votre prochaine demande.

Aussi, une baisse variable selon les associations devra-t-elle être systématiquement envisagée pour un grand nombre d'associations, en considérant que les trésoreries disponibles, si elles le permettent, devront être ponctuellement envisagées (pour l'exercice 2019) comme un moyen complémentaire pour atteindre l'équilibre budgétaire recherché.

De plus, la recherche de partenariats financiers auprès du département qui peut apporter son aide aux projets sportifs, culturels et sociaux devra également se développer au sein du mouvement associatif nogentais.

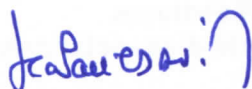
En outre, le Fonds de dotation pourrait vous aider pour des projets spécifiques et non renouvelables.

Ces efforts vous sont demandés dans le but de faciliter les arbitrages dont l'unique objectif est d'optimiser l'efficacité des aides municipales en direction de l'ensemble des associations nogentaises.

Aussi, afin de nous aider à accompagner vos projets associatifs et à soutenir vos activités aux bénéfices des nogentaises et nogentais, je vous demande de respecter un principe « fair-play » financier.

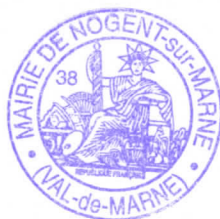
Par ailleurs, j'attire votre attention sur la **nécessité de respecter la date du 29 octobre 2018 pour le retour de vos demandes de subventions 2019.**

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les présidents d'associations, en l'assurance de nos cordiales salutations.



**Pour le Maire empêché
et par délégation**

**Jean Paul David
1^{er} adjoint**



**Gilles HAGÈGE
Adjoint au Maire
Chargé de la vie associative
et de la citoyenneté et des quartiers**